

Marais de Maugny / Commune de Draillant

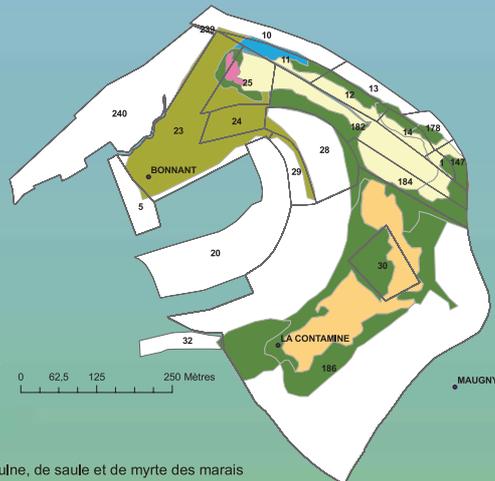
Description



■ Roselière du marais

Le marais aussi appelé marais des Contamines, est situé sur la commune de Draillant, entre les hameaux de Maugny et Bonnant. Un ruisseau traverse une partie à l'est du marais puis constitue ensuite la limite au nord du site.

Il est constitué pour moitié par une roselière qui occupe la partie sud et pénètre dans la cladiaie occupant l'autre moitié du marais.



Légende

- Lieu-dit
- ▭ Parcelles cadastrales
- Habitats**
- Eaux courantes
- Forêts caducifoliées
- Bois marécageux d'aune, de saule et de myrte des marais
- Roselières
- Végétation à *Cladium mariscus*
- Bas-marais alcalins

Aspect foncier

- Surface totale des prairies : 20,6 ha
- Nombre total de propriétaires privés concernés par le site : 23

Valeur patrimoniale

On dénombre sur ce secteur :

- 2 espèces végétales d'intérêt (national, régional, départemental) dont la Fougère des marais, l'Orchis de Traunsteiner.



■ Fougère des marais (protection régionale)



■ Orchis de Traunsteiner (protection régionale)

- Plusieurs espèces animales d'intérêt comme la Pie-grièche écorcheur.



■ Pie-grièche écorcheur (intérêt européen)

Environnement socio-économique

Le marais est entouré par des prairies encore exploitées par l'agriculture, certaines sont cultivées. Il est longé par la D 12 à l'Est.

- 2 Habitats d'intérêt communautaire :
 - ➔ Des bas-marais alcalins à choïn noirâtre.
 - ➔ Des cladiaies (habitats d'intérêt prioritaire).

Statut actuel

- Mesures de protection existantes :
 - ➔ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n° 158, du 26/09/1994.
- Inscriptions aux inventaires :
 - ➔ Site Natura 2000 FR 8201722 « Zones humides du Bas-Chablais ».
 - ➔ ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).
 - ➔ Inscrit à l'inventaire des tourbières de Rhône-Alpes (1999)
- Documents d'urbanisme :
 - ➔ PLU : zone NDp (zone de protection du site et du paysage).

Situation actuelle / problèmes observés

Le marais a dû être fauché autrefois. L'abandon des pratiques agricoles a conduit à une accumulation de matière défavorable aux espèces d'intérêt. On observe également un envahissement par les roseaux ainsi que des arbustes comme la Bourdaine.

Plan de gestion du marais

Objectifs et enjeux

L'objectif idéal est la conservation de la richesse des habitats / espèces, qui passe par le maintien, voire la restauration de la zone ouverte du marais.

Actions de gestion

1 Restauration mécanique du milieu :

Un broyage mécanique est préconisé afin d'éliminer les ligneux, les roseaux et repousser les lisières.

● **Fréquence et durée :** 1 fois/an pendant 2 ans

● **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations :**

→ **Contrat Natura 2000** pour les propriétaires et gestionnaires.



■ Broyage mécanique

2 Gestion de type agricole : Fauche avec exportation

Les milieux restaurés par broyage seront ensuite entretenus par de la fauche avec exportation de matière.



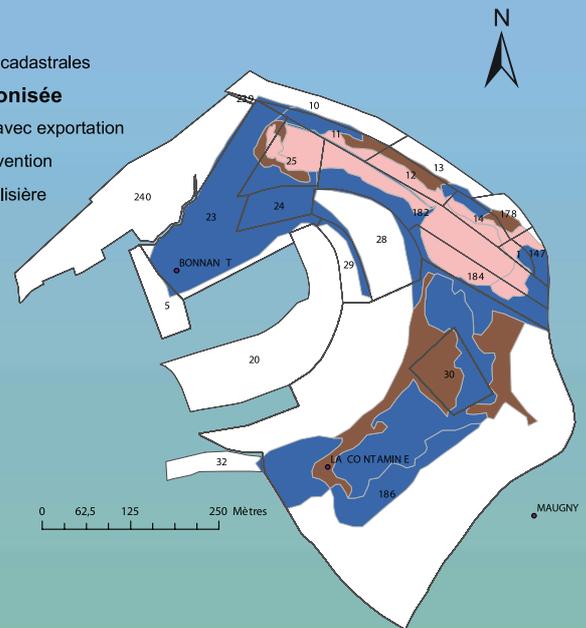
■ Fauche avec exportation

Légende

- Lieu-dit
- ▭ Parcelles cadastrales

Gestion préconisée

- ▭ Broyage avec exportation
- ▭ Non intervention
- ▭ Rognage lisière



● **Fréquence et durée :** 1 fois/an

● **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations :**

→ **Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)** dans le cas de parcelles agricoles.

→ **Contrat Natura 2000** pour les propriétaires et gestionnaires.

Tout propriétaire concerné peut déléguer au SYMASOL la réalisation des différentes mesures de gestion sur la base d'un conventionnement entre les deux parties.

Signature de la Charte Natura 2000

Aux côtés des mesures de gestion et pour l'ensemble des prairies, le milieu naturel peut être préservé également au travers de pratiques respectueuses de l'environnement.

Celles-ci sont reprises au sein de la **Charte Natura 2000** à laquelle tous propriétaires concernés par les sites Natura 2000 peut adhérer.



Renseignements auprès du SYMASOL :

ZAI la Tuilerie, 110 chemin des Mouilles 74550 PERRIGNIER - Tél : 04 50 72 52 04